

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 31 octobre 2019 à 19 h à l'hôtel de ville situé au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire et Normand Lamarche, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à madame Monique Monette Laroche, mairesse, messieurs Serge Grégoire, Jean Sébastien Vaillancourt, Normand Lamarche et Sylvain Harvey, conseillers ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères.

À 19 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absents : Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et messieurs Jean Sébastien Vaillancourt et Sylvain Harvey, conseillers

Ordre du jour

1. Offre d'achat pour le véhicule 212 du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle
2. Période de questions
3. Levée de la séance extraordinaire

Une présentation est faite, puis une période de questions suit cette présentation.

No 6821-10-19
Offre d'achat pour
le véhicule 212 du
Service de
sécurité
incendie de la
Ville de
Sainte-Adèle

Attendu que le véhicule 812 du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est âgé de 33 ans;

Attendu que certaines pièces pour le réparer sont de plus en plus difficiles à trouver;

Attendu l'absence d'aqueduc et de bornes incendie dans la Municipalité nous rendant dépendant aux véhicules de protection incendie de type autopompe;

Attendu les responsabilités de la Municipalité en matière de sécurité incendie;

Attendu que la Ville de Sainte-Adèle souhaite se départir d'un camion autopompe-citerne de marque Freightliner FM2, de l'année 2011, avec un kilométrage de 29 500 et de 272 heures d'utilisation pour la pompe, possédant un réservoir de 1 500 gl imp. et une pompe de 1 050 gpm;

Attendu que la Ville de Sainte-Adèle considère ce véhicule comme étant en surplus d'inventaire;

Attendu que l'état mécanique du véhicule et sa valeur au marché ont été vérifiées;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De déposer une offre d'achat à la Ville de Sainte-Adèle pour l'acquisition de leur véhicule 212, au montant de 150 000 \$.

Que les fonds soient puisés dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période
de questions

Aucune question n'a été reçue.

Levée de la
séance
extraordinaire

La séance extraordinaire prend fin à 19 h 03.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.